

Réunion du 11 avril 2017 à 18h30

L'an deux mille dix-sept, le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, David SEGUIN

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 3 avril 2017

Compte de gestion 2016 – Délibération n° 20170411-01

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016.

Compte administratif 2016 – Délibération n° 20170411-02

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHANSARD, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2016 et quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

Il en ressort le résultat suivant :

- Les dépenses de Fonctionnement ont représenté en 2016, 318.262,74 €, pour 401.914,19 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 83.651,45 €.
- Les dépenses d'Investissement ont représenté en 2016, 178.124,01 €, pour 199.840,40 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 21.716,39 €
- Le résultat de clôture est de 123.369,16 € en fonctionnement et de - 14.791,36 € en investissement.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2016 – Délibération n° 20170411-03

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**
Résultat de l'exercice

Excédent 83.651,45 €

Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Déficit : €
	Excédent : 39.717,71 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	Déficit : €
(A2)	Excédent : 123.369,16 €
	Déficit : €

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : 21.716,39 €
	Déficit : €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent : €
	Déficit : 36.507,75 €
Résultat comptable cumulé	Excédent : €
	Déficit : 14.791,36 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	6.401,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	0,00 €
Solde des restes à réaliser	6.401,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement	21.192,36 €
Excédent (+) réel de financement 0 €

→ **Affectation du Résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)21.192,36 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) €
Sous-TOTAL (R 1068)	21.192,36 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)	102.176,80 €
TOTAL (A1)	
Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur) (recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002 €

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté : 102.176,80 €	D001 : Solde d'exécution N-1 : 14.791,36 €	R001 : Solde d'exécution R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé : 21.192,36 €

Vote des trois taxes – Délibération n° 20170411-04

La commission des finances, après préparation du budget, propose au Conseil Municipal de voter les taxes à l'identique de l'année dernière soit :

TAXE	Année 2017
Habitation	16.58 %
Foncière bâties	24.60 %
Foncière sur non bâties	59.20 %

Le Conseil Municipal vote pour cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Budget primitif 2017 – Délibération n°20170411-05

Le Maire propose le budget primitif 2017 élaboré en commission des finances en date du 23 mars 2017.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
011 : Charges à caractère général	160 197 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	221 190 €
65 : Autres charges de gestion courante	35 790 €
66 : Charges financières	15 000 €
022 : Dépenses imprévues fonct	30 000 €
023 : Virement à la section d'investissement	3 600 €
042 : Opérations d'ordre entre section	2 246 €
TOTAL	468 023 €
RECETTES	
70 : Produits des services	17 997 €
73 : Impôts et taxes	187 600 €
74 : Dotations et participations	115 250 €
75 : Autres produits de gestion courante	45 000 €
002 : Résultat reporté	102 176 €
TOTAL	468 023 €

Nos participations financières aux divers Syndicats Communaux sont les suivants :

6554 : Participations intercommunales 6 956.00 €

Association des Maires de Gironde	114.00 €
Association des Maires Ruraux	95.00 €
CAUE	61.00 €
S.I.E. du FRONSADAIS	1.050,00 €
SIVU du Chenil	300.00 €
SDIS	3 200.00 €
SIETAVI	2 136.00 €

6574 : Subventions communales et intercommunales 2 050.00 €

Enveloppe globale qui sera répartie entre les différentes Associations lors d'un prochain vote du Conseil Municipal.

SECTION INVESTISSEMENT :	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	14 792 €
16 : Remboursement d'emprunts	59 941 €
20 : Immob incorporelles	2 101 €
204 : Subventions d'équipement	800 €
21: Immob corporelles	15 600 €
TOTAL	97 534 €
RECETTES	
10222 : FCTVA	61 496 €
10226 : TAM	3 000 €
1068 : Excédent de Fonctionnement	21 192 €

13 : subventions d'investissement	5 000 €
165 : Dépôts et cautionnement reçus	1 000 €
28 : Amortissement des immobilisations	2 246 €
021: Virement à la section de fonctionnement	3 600 €
TOTAL	97 534 €

Le Conseil Municipal vote pour ce budget à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Eclairage Public :

Madame le Maire informe que suite à une nouvelle tentative de cambriolage au lieudit Struliez, les habitants ont demandé un lampadaire supplémentaire. Le Maire propose un devis qu'elle a demandé au SDEEG et souhaite que Messieurs Fautrat et Martineau se mettent en contact avec le SDEEG pour le choix et la pose dudit lampadaire.

Commune Nouvelle :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue à la Communauté de Communes du Fronsadais au sujet de la création d'une commune nouvelle qui regrouperait les communes de Fronsac, St Michel de Fronsac, La Rivière , Saint-Germain de la Rivière, Saint-Aignan et Saillans. Après discussions il a été demandé lors de cette réunion d'envisager de créer une commune nouvelle sur le territoire de la communauté de communes du Fronsadais.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de se rapprocher éventuellement de la Mairie de Villegouge dans un premier temps.

Local ONC

Suite au départ de l'Office National de la Chasse, un état des lieux du bâtiment a été effectué par Monsieur Fautrat. La caution versée en 1998 pourra être remboursée dès que la totalité des loyers sera encaissée. Par ailleurs après discussion, le Maire rappelle la volonté de vendre ce bâtiment qui avait été estimé par le service des domaines, elle propose de le faire estimer à son tour par une agence immobilière afin de comparer les estimations. Madame le Maire confie cette mission à Monsieur Fautrat.

Haie de l'école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été signé avec l'Association Arbres et Paysages en Gironde pour l'achat de la haie de l'école. Madame Sylvie ARDOUIN propose que la date de la plantation soit arrêtée le plus rapidement possible en accord avec les viticulteurs, les parents et les élèves de la commune. Elle propose de le faire en dehors des vacances scolaires et des vendanges. Une réunion sera proposée afin de décider de la date et des moyens qui seront mis à disposition dans l'organisation d'un chantier solidaire.

Chemin communal Bois Vert

Monsieur Fautrat informe le conseil municipal qu'il a été saisi pour un problème de promenade sur le chemin communal sis à Bois Vert. En effet, il semblerait qu'un voisin du chemin se permette d'y interdire les promenades. Monsieur Fautrat se propose de s'y balader pour constater les faits.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h15